



REGLEMENT ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING 2022

Préambule

ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING est organisé conjointement par les 5 courses classantes se situant sur le territoire de l'Intercom. Les organisateurs restent les maîtres d'œuvre de leurs courses et La Communauté de Commune à travers ce challenge fédère autour d'un projet territorial, ces organisations.

Si moins de 3 courses devaient être organisées pour des raisons de classements mais aussi d'équité sportive, le challenge serait annulé et reconduit l'année suivante.

Le but est de favoriser un parcours sportif local accessible au plus grand nombre et d'en récompenser la participation et les résultats obtenus.

Il s'agit d'un challenge qui a pour vocation de récompenser la fidélité des coureurs à ces courses.

Article 1 – le comité de pilotage

Le comité d'ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING est composé d'un ou deux représentants de chaque association organisatrice de course, de membres d'Isigny—Omaha Intercom (élus et personnels) et est présidée par Monsieur Patrick THOMINES.

Article 2 – Les participants

Le challenge est ouvert à toutes les coureuses et tous les coureurs non licenciés et licenciés des catégories officielles (art 4).

Article 3 – Les épreuves

ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING réunira 4 épreuves avec une course de – 11 km et + 11 km pour chacune d'entre elles :

- ✓ Courses Nature de la baie d'Isigny, dimanche 27 février
- ✓ Course un petit tour'nieres (la petite Tour'nrière et la mini Tournrière), dimanche 1^{er} mai
- ✓ Courses des Lavois, Le Molay-Littry, dimanche 15 mai
- ✓ Omaha Beach Trail run, Eolia, dimanche 21 août

En raison de la propagation du virus COVID-19, les organisateurs concernés par l'ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING se doivent de respecter les recommandations et consignes dictées par la Fédération Française d'Athlétisme à travers le [GUIDE DE RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR L'ORGANISATION DES COURSES ET LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19](#)

Article 4 – Les catégories

Pour l'année civile 2022 les catégories suivantes retenues seront celles définies par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme)





Les Catégories d'âge 2022 (Fédération Française Athlétisme)

CATEGORIES	ABREV.	ANNEE DE NAISSANCE
MASTERS	VE	1987 et avant
SENIOR	SE	1988 – 1999
ESPOIR	ES	2000 – 2002
JUNIOR	JU	2003 – 2004
CADET(TE)	CA	2005 – 2006

Détails des catégories Masters 2022

CATEGORIES	ABREV.	ANNEE DE NAISSANCE
MASTERS H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

Il sera établi des classements par catégories d'âge (cadet, junior, espoir, senior, masters 1 -2 – 3- 4 etc...) pour les hommes et les femmes. La catégorie prise en compte sera celle au 1er janvier de l'année en cours.

Enfin, un challenge par commune sera établi avec des équipes composées de 3 athlètes.

Article 5 – Le classement

Les classements des 4 manifestations qui parviennent à Isigny-Omaha Intercom pour y être traités sont sous la responsabilité de l'association organisatrice.

S'il y a des inscriptions « papier » le jour de la course, les organisateurs communiqueront les documents dans la semaine suivante pour qu'une saisie manuelle puisse se faire et que le classement soit mis en ligne le plus rapidement possible.

Le classement se fera au cumul des points marqués sur les résultats des courses effectuées.

Pour apparaître dans le classement, il faut participer à toutes les courses du Challenge.





Le coureur ou la coureuse qui aura totalisé le moins de points dans sa catégorie sera déclaré(e) vainqueur (e) du challenge.

Si dans une catégorie, aucun participant n'a fait les 4 courses, le résultat se fera **au meilleur des 3 courses exécutées** pour étoffer le classement final et remettre malgré tout une récompense à cette catégorie.

Article 6 – Points

L'attribution de points se fera de la 1^{ère} place à la dernière place (1^{er}-1 point, 50^{ème}-50 points). Cela pour toutes les catégories déterminées dans l'article 4.

Barème points courses (cadets à masters)							
Dans la catégorie							
Place	Points		Place	Points		Place	Points
1	1		26	26		51	51
2	2		27	27		52	52
3	3		28	28		53	53
4	4		29	29		54	54
5	5		30	30		55	55
6	6		31	31		56	56
7	7		32	32		57	57
8	8		33	33		58	58
9	9		34	34		59	59
10	10		35	35		60	60
11	11		36	36		61	61
12	12		37	37		62	62
13	13		38	38		63	63
14	14		39	39		64	64
15	15		40	40		65	65
16	16		41	41		66	66
17	17		42	42		67	67
18	18		43	43		68	68
19	19		44	44		69	69
20	20		45	45		70	70
21	21		46	46		71	71
22	22		47	47		72	72
23	23		48	48		73	73
24	24		49	49		74	74
25	25		50	50		75	75
						76	76
						77	77
						78	78
						79	79
						80	80
						81	81
						82	82
						83	83
						84	84
						85	85
						86	86
						87	87
						88	88
						89	89
						90	90
						91	91
						92	92
						93	93
						94	94
						95	95
						96	96
						97	97
						98	98
						99	99
						100	100

Les coureuses et coureurs qui n'auront pas pris le départ d'une des courses se verront attribués le nombre de points maximum prévu par le règlement.

Exemple : Si une athlète inscrite au challenge ne fait pas une des 3 courses au programme et que lors de cette course, il y ait eu 12 arrivantes dans sa catégorie. Alors on lui attribuerait un total de 12+1=> 13 points.





Article 7 – Egalité

Les exæquos seront départagés au profit du plus âgé dans la catégorie.

Article 8 – Diffusion

Le classement provisoire, établi après chaque épreuve, sera disponible après traitement (FB, site internet IOI, Site NCAP).

Article 9 – Litiges

En cas de litiges, seul le comité d'ISIGNY-OMAHA CHALLENGE RUNNING sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.

Article 10 – Disqualification

Les associations organisatrices se réservent le droit de disqualifier sur ce même challenge un concurrent n'ayant pas respecté la charte des trailers (attitude non sportive, non-respect de la nature, jets de détritus, non-assistance à un autre coureur en difficulté, aide matérielle autre que celle mise en place par l'organisateur de la course, non-respect des bénévoles et de la signalisation).

Article 11 – Inscriptions

Les concurrents devront s'inscrire auprès de chaque organisateur de selon les modalités mises en place par celui-ci (montant de l'inscription, délais, etc...) Rappel : L'inscription au challenge est automatique et gratuite pour les concurrents. Pour parfaire les inscriptions sur place et avoir tous les éléments de l'athlète, des fiches d'inscription type (réalisées par Isigny-Omaha Intercom) seront distribuées aux différentes organisations.

Article 12 – Organismes

Chaque organisateur de course organise son propre classement (catégories, clubs, entreprises, etc...) indépendamment du challenge ainsi que de posséder les partenaires de son choix. Il devra impérativement nous fournir, dans un délai maximum de 8 jours après l'épreuve, les classements spécifiques ainsi que le classement scratch hommes et femmes au format Excel.

Enfin il devra, bien évidemment, mettre le rappel de sa participation au challenge sur chacun de ses documents de communication à travers la pose du logo Isigny-Omaha Intercom.

Article 13 – Promotion et récompenses

La promotion du challenge dans sa globalité sera du ressort du service Communication de la Communauté de Communes (Flyer commun, FB, Site internet et Tweeter).

Seront récompensés à l'issue des 4 courses, les premiers et premières de chaque catégorie pour les courses de moins de 11 km et plus de 11 km.

Pour le challenge des Communes, il se fera à l'addition de points des 3 premiers.

Remise en jeu tous les ans et attribution du trophée si la commune le gagne 3 fois de suite.

